

29 JUIN 2017

SUCCURSALE DE MELUN  
ANTENNE ÉCONOMIQUE  
DE MARNE-LA-VALLÉE

MME RAGUENEAU DIDIER CAROLINE  
M. RAGUENEAU LOIC JEAN  
**RAGUENEAU**  
17 RUE ALBERT EINSTEIN  
77420 CHAMPS SUR MARNE

V/Réf : 312 612 278

Tél : 01 64 80 28 11

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.

le 23 juin 2017

Madame, Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Euro système, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci<sup>1</sup> réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€.

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification, accompagnée d'informations complémentaires, est indiquée dans le document joint.

A la suite du dernier examen de la situation de votre société, nous vous informons que nous lui avons attribué la cotation «F3++».

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de la société et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Nous vous invitons également à consulter notre site internet : [www.fiben.fr/cotation](http://www.fiben.fr/cotation)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean RAFFIN  
Directeur

<sup>1</sup> Sauf cas spécifique des holdings.

# La cotation Banque de France

## La cotation est diffusée :

Systématiquement au représentant légal de l'entreprise cotée.

Aux adhérents FIBEN (Fichier Bancaire des ENTreprises) intéressés (à titre payant).

Les organismes suivants sont susceptibles d'adhérer à FIBEN dans les conditions prévues à l'article L144-1 du *Code monétaire et financier* :

- les établissements de crédit ;
- les assureurs-crédit et assureurs-caution ;
- les Intermédiaires en Financement Participatif ;
- les entreprises d'assurance régies par le *Code des assurances* ;
- les mutuelles régies par le *Code de la mutualité* ;
- les institutions de prévoyance régies par le *Code de la sécurité sociale* ;
- les sociétés de gestion de portefeuille (SGP)

## La qualité de la cotation :

L'inscription de la Banque de France sur la liste des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) atteste qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit :

**Objectivité**  
**Indépendance**  
**Transparence et publicité de la méthode**  
**Large utilisation**  
**par la profession bancaire**  
**Critères de performances**  
**normés et vérifiés**

En Europe, la Banque de France est l'une des banques centrales à disposer d'un système propre d'évaluation du risque de crédit ayant obtenu le statut d'ICAS (*In house Credit Assessment System*).

La cotation est l'appréciation que porte la Banque de France sur la capacité d'une entreprise domiciliée en France à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

## Quel est l'enjeu de la cotation ?

### • La politique monétaire

La cotation sert à sélectionner les créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosysteme. Celui-ci accepte en effet les créances sur les entreprises dont la cote de crédit est favorable.

### • La supervision bancaire

La cotation sert aux banques pour calculer leurs besoins en fonds propres en fonction des règles de solvabilité adoptées par l'Eurosysteme. Elle permet aussi au superviseur d'apprécier la qualité du portefeuille de créances des banques et donc de leurs risques.

### • La relation prêteur-entreprise

La cotation facilite le dialogue prêteur-entreprise en offrant une référence commune aux deux parties, conforme aux standards internationaux et reconnue comme objective et indépendante.

## Comment une entreprise est-elle cotée ?

Des informations sont collectées auprès de l'entreprise, des greffes des tribunaux de commerce, des banques, des acteurs du financement des entreprises et de l'Insee.

- Des éléments descriptifs sur l'entreprise, son activité, son capital, etc.
- Des informations comptables et financières : chiffre d'affaires, montant des crédits bancaires, etc.
- Des données sur ses crédits bancaires et ses incidents de paiement sur effets, le cas échéant.
- Des informations judiciaires.

La cotation est attribuée par des analystes financiers (cotation dite « à dire d'expert ») qui s'appuient sur ces informations et tiennent également compte d'éléments qualitatifs et prévisionnels que le chef d'entreprise a pu porter à leur connaissance.

## COTATION = UNE COTE D'ACTIVITÉ + UNE COTE DE CRÉDIT

### Comment lire la cotation ?

**H4+** : entreprise dont le niveau d'activité est compris entre 750 000 euros et 1,5 million d'euros, dont la capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans est considérée comme assez forte.

**E4** : entreprise dont le niveau d'activité est compris entre 15 et 30 millions d'euros, dont la capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans est considérée comme correcte.

#### LA COTE D'ACTIVITÉ

exprime le niveau d'activité de l'entreprise.

Dans la très grande majorité des cas, ce niveau est fonction du chiffre d'affaires.

La lettre A représente, par exemple, le plus fort niveau d'activité.

Cote	Niveau d'activité (millions d'euros)
A	≥ 750
B	≥ 150 et < à 750
C	≥ 50 et < à 150
D	≥ 30 et < à 50
E	≥ 15 et < à 30
F	≥ 7,5 et < à 15
G	≥ 1,5 et < à 7,5
H	≥ 0,75 et < à 1,5
J	≥ 0,50 et < à 0,75
K	≥ 0,25 et < à 0,50
L	≥ 0,10 et < à 0,25
M	< 0,10
N	Non significatif

**X** Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 20 mois)

#### LA COTE DE CRÉDIT

apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

- 3++** Excellente
- 3+** Très forte
- 3** Forte
- 4+** Assez forte
- 4** Correcte
- 5+** Assez faible
- 5** Faible
- 6** Très faible
- 7** Appelant une attention spécifique  
présence d'au moins un incident de paiement significatif
- 8** Menacée
- 9** Compromise
- P** Procédure collective  
redressement ou liquidation judiciaire
- 0** Pas de documentation comptable analysée et absence d'informations défavorables



[www.fiben.fr](http://www.fiben.fr)

Pour la zone d'intervention de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'IEOM, certaines informations contenues dans le document peuvent varier : [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)